

## Déclaration Statutaire (ajout)

Je, Dekeyser, Patrick, Centre de détention d'Amos, 1975-07-26

(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

En 2013, j'étais à Rouyn et au domicile de l'un de mes amis. Il était environ 2 h 30-3 h00 du matin. Mon ami dormait, mais la musique jouait encore. Lui, il était dans sa chambre et moi j'étais au salon. Probablement qu'un voisin a appelé la police pour faire une plainte.

Quand ils ont cogné, j'ai tout de suite ouvert la porte. Ils m'ont demandé mon nom et mes pièces d'identité. Ils n'ont pas vérifié si c'était chez moi. Ils sont redescendus à leur véhicule et sont revenus en moins de 10 minutes pour me donner mon constat d'infraction.

Pendant qu'ils étaient là, j'ai voulu vérifier si mon vélo était encore en bas. Comme le portique était petit, ils ont dû se tasser un peu pour que je puisse passer. Quand ils sont arrivés, j'étais quand même affecté par l'alcool et en passant pour vérifier mon vélo, j'ai marmonné des choses à ce sujet, mais les policiers ont pensé que je parlais à propos d'eux.

À cause de ça, ils ont dit qu'ils m'arrêtaient pour entrave à leur travail. Ils m'ont menotté et ils m'ont amené au poste. Au poste ils m'ont mis en cellule et m'ont enlevé les menottes. Dans cette cellule, il y avait une caméra et l'eau n'était pas fonctionnelle, je pouvais seulement « flusher » la toilette.

Je ne comprenais pas vraiment pourquoi ils m'avaient arrêté, alors je cognais à la porte pour leur demander pourquoi ils me gardaient ici. J'ai cogné assez fort pendant au moins 20 minutes avant qu'ils ne viennent la première fois. Ils ne me répondaient pas clairement et étaient arrogants, alors j'ai demandé pour parler à leur Commandant pour savoir pourquoi on me gardait ici. Ils ne m'ont jamais donné accès à lui.

Ils sont venus me voir à plusieurs reprises et à un moment donné, ils ont même dit qu'ils allaient « me poivrer » si je ne me calmait pas. Finalement, au lieu de m'asperger, ils m'ont ligoté.

Ils m'ont demandé de me mettre à genoux, face au mur et ils m'ont menotté les mains dans le dos puis, ils ont mis des menottes à mes chevilles. Aussi, avec d'autres menottes, ils ont lié les deux entraves ensemble. Un des agents m'a dit : « Au moins tu vas être calme là, tu ne bûcheras plus dans la porte ».

Je n'étais plus capable de me lever et j'aurais été incapable d'aller aux toilettes. J'ai été laissé comme ça, sur le plancher, jusqu'au lendemain matin. J'ai dû crier pendant au moins 2 heures. J'avais soif, j'avais froid sur le plancher de béton et j'avais vraiment mal aux poignets.

Signature du déclarant \_\_\_\_\_

Déclaré devant moi, Marie-Andrée Roy

À Amos le 13 sept. 2018

### Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

La présente déclaration statutaire a été présentée par : téléphone  courriel  courrier  en personne  à monsieur/madame Patrick Dekeyser qui nous confirme que son contenu correspond bel et bien à ce qu'il/qu'elle nous a rapporté(e) en date du 13 sept. 2018.

Signature du déclarant : M. Andree Roy

Date : 13 sept. 2018

Je ne sais pas exactement quelle heure il était quand ils m'ont laissé partir, mais il faisait clair. Il y avait beaucoup de monde qui arrivait alors ça devait être l'heure de pointe pour le changement de quart. Mon impression c'est qu'il fallait qu'ils me relâchent avant que d'autres voient comment j'avais été laissé en cellule.

Finalement j'ai seulement reçu des contraventions pour entrave là-dedans. À part ça, je n'ai pas été accusé de rien. J'ai aussi trouvé ça absurde qu'ils m'aient donné un ticket alors que je n'étais pas chez moi.

Je ne me rappelle plus le nom des agents, mais leur nom est écrit sur les constats que j'ai reçus ce soir-là. Il y en a un qui l'a rédigé et l'autre a signé comme témoin.

Suggestions :

Avec tout ce qui est révélé, c'est clair qu'il y a des gens dans les services publics qui ont des problématiques personnelles. Je sais que ça se fait ailleurs, alors je pense qu'il devrait y avoir des mécanismes qui soient mis en place, par exemple pour faire des tests sanguins aléatoires. Il ne faut pas se le cacher, il y a des gens, et pas juste dans le milieu carcéral, qui prennent des psychotropes pour être performants ou pour se calmer.

Un autre point, par rapport à ça, c'est qu'en soi le fait de ne pas pouvoir fumer la cigarette en milieu carcéral est discriminatoire. Oui, ça affecte autant les autochtones que les non-autochtones, mais il ne faut pas nier que pour nous, le tabac a toujours eu des vertus thérapeutiques et spirituelles.

C'est même reconnu, même dans les centres de thérapie, que ce n'est pas bon d'arrêter toutes consommations d'un coup. En encadrant le droit de fumer, par exemple comme dans les hôpitaux où il y a une place en particulier pour ça, ça aiderait beaucoup de monde dans leur cheminement qu'ils ont à faire.

Je pense que, si les policiers étaient munis de caméras, les déclarations qu'ils font seraient sans doute différentes. Plus proche de ce qui s'est réellement passé. Ça aiderait autant le policier dans ses dires que la population quand elle affirme des choses qui se sont passées. Ça aiderait à maintenir un ordre, aussi chez les policiers, et à éviter les abus.

x UOR

Enquêteur

x \_\_\_\_\_

Déclarant